

1 | La FNEC FP FO et ses syndicats se mobilisent pour la défense des droits des personnels du réseau AEFÉ.

2 | Conseil d'orientation interministériel de l'enseignement français à l'étranger : de la poudre aux yeux pour masquer la privatisation du réseau.

3 | Réactualisation de l'ISVL/ICCVL pour les personnels détachés maintenus dans le contrat lié au décret 2002-22(résidents) et les détachés de la catégorie 3 (décret n°2022-896)

## 1 | LA FNEC FP FO ET SES SYNDICATS SE MOBILISENT POUR LA DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNELS DU RÉSEAU AEFÉ

Partout où elle est présente, la FNEC FP FO et ses syndicats est intervenue pour défendre les collègues, leurs droits et leurs conditions de travail.

A Maurice, au sein du lycée La Bourdonnais, personnels en contrat local et personnels détachés se sont réunis sous la bannière FO pour revendiquer et obtenir le paiement des HSE pour les missions extérieures aux ORS (surveillance, passation d'oraux, préparation hors temps de cours des élèves). Au sein d'un établissement primaire, les élus FO sont intervenus pour défendre les collègues victimes d'une répartition et de conditions de travail détériorées. À la CCPL de Maurice, le représentant élu a veillé à ce que le barème et les situations individuelles soient respectés, en s'opposant aux desiderata des chefs d'établissements biaisés.

A Majunga, Madagascar, une adhérente FO a su galvaniser ses collègues en contrat local afin d'obtenir des conditions d'exercice améliorées. Appuyée par le syndicat national, elle a mobilisé ses collègues pour négocier avec une délégation de l'AEFE et faire reculer la direction sur nombre de dossiers.

Au lycée Bonaparte du Qatar, épaulée par FO, une sympathisante se bat pour que la direction en partance assume ses erreurs et fasse un tuilage qualitatif : une répartition juste, le respect des décisions des instances, la méritocratie. L'AEFE a été alertée.

Ce fut le cas aussi à Istanbul. Notre camarade s'est battue pour que les HSE des collègues de son lycée soient payées. Effectivement, des personnels résidents et de droit local attendaient la mise en paiement de ces HSE, dont certains depuis mars 2023. Alors que, pour les résidents, les HSE « effectuées par les enseignants doivent faire l'objet d'une déclaration mensuelle » (AEFE, Memento des établissements 2021-2022), il a fallu une intervention sans cesse répétée de la représentante du SNFOLC pour que la mise en paiement soit effectuée avant les vacances scolaires.

Au lycée Alioune Blondin Beye de Luanda (Angola), c'est la représentation et la défense des personnels qui sont mises à mal. Au mois d'avril 2023, une série importante de non-renouvellements de contrat a touché certains collègues en contrat local, qui se sont retrouvés à répondre à des convocations individuelles pour se voir signifier le non-renouvellement de leur contrat ou leur départ à la retraite forcée. Or, outre la forme de ces entretiens, souvent ressentis comme un « tribunal », la direction a contesté le fait que ces personnels de droit local soient accompagnés et représentés par les représentants élus au conseil

d'établissement et les représentants syndicaux. La direction, lors d'un entretien, a même ordonné à notre camarade représentant du SNFOLC de « quitter la salle ». À son initiative en tant qu'élus FO au CA et à la CCPL de l'Angola, et à celle des collègues du Snuipp, un courrier a été rédigé et signé par les représentants des personnels élus pour exiger que la représentation des personnels et leur défense soient respectées.

A Munich, les personnels de droit local n'ont obtenu pour 2023 qu'une augmentation de leur salaire de 2,5%, alors que l'inflation cumulée 2022-2023 dépasse les 12% Déjà, les deux dernières années, les salaires des personnels de droit local avaient été gelés, du fait de la baisse des effectifs d'élèves entamée les années passées. En HIS, les personnels ont demandé une augmentation de 10%. Le SNES, de son côté et sans consulter les collègues, est allé négocier seul une augmentation de 3,5%. Depuis, le SNFOLC alerte les représentants des français de l'étranger, et continue de demander une DBM, pour inclure dans le budget dès 2023 une nouvelle augmentation des salaires des PDL, prenant en compte la réalité du coût de la vie.

Dans les établissements du réseau AEFÉ, les droits des personnels sont constamment malmenés. La FNEC FP FO rappelle ses revendications :

- ▶ Respect du droit syndical et de la représentation des personnels ;
- ▶ Augmentation des salaires des personnels, quel que soit leur statut : personnels de droit local, détachés pour prendre en compte le coût de la vie local, et non des « miettes » comme l'est l'augmentation du point d'indice scandaleux en France ; l'augmentation de l'ISVL/ICCVL (voir point 3) qui reste insuffisante face à l'inflation galopante que subissent les personnels ;
- ▶ La fin du bornage à 6 ans ;

**BONNES VACANCES !!**



## 2 | CONSEIL D'ORIENTATION INTERMINISTÉRIEL DE L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER : DE LA POUDRE AUX YEUX POUR MASQUER LA PRIVATISATION DU RÉSEAU.

Réuni le 3 juillet, ce conseil a présenté un bilan pour le développement de l'enseignement français à l'étranger. Derrière les annonces, une réalité : un réseau de plus en plus privatisé.

Concernant les détachements pour septembre 2023, le ministre Ndiaye « réaffirme son engagement pour soutenir la croissance du réseau à travers le détachement de personnels titulaires de l'Éducation nationale, avec un effort particulier concernant les personnels de direction ». Or en juin, ce serait plus d'une centaine de refus de détachement sur 720 demandes, pour la grande majorité du fait du déficit de personnels dans les académies et les départements concernés.

Une vaste consultation a été organisée par le MEAE et l'AEFE, à laquelle participèrent tous « les acteurs » de l'enseignement français à l'étranger : parents, personnels, élèves, mais aussi entre autre les « investisseurs ». Elle a recueilli environ... 18 000 réponses, ce qui ne représente pas réellement le réseau : par exemple, il compte plus de 5 700 personnels détachés, près de 6 000 PDL dans les EGD et plus de 30 000 PDL dans les autres établissements ! Autant dire que les revendications des personnels n'y sont pas prises en compte ! Dans un même temps, les déconventionnements continuent, l'appel est fait aux « investisseurs » pour investir dans la perspective de l'objectif de doubler les effectifs d'élèves dans le réseau d'ici 2025. L'AEFE n'y aurait qu'un rôle de « coordination et d'animation » La FNEC FP FO dit Non !

Elle revendique :

- ▶ L'arrêt des déconventionnements, reflet de la privatisation croissante du réseau ; une vraie politique avec de vrais moyens pour l'enseignement français à l'étranger ;
- ▶ La fin des refus de détachement, comme le MENJS s'y était engagé.

## 3 | RÉACTUALISATION DE L'ISVL/ICCVL

Pour les personnels détachés maintenus dans le contrat lié au décret 2002-22 (résidents) et les détachés de la catégorie 3 (décret n°2022-896)

L'arrêté est publié sur le lien suivant :

[Arrêté du 23 juin 2023 fixant par pays et par groupe le montant de l'indemnité spécifique liée aux conditions de vie locale servie aux personnels résidents des établissements d'enseignement français à l'étranger - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

Le montant de l'ISVL/ICCVL est rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2023. La FNEC FP FO rappelle que le montant doit être réévalué tous les 3 mois, ce qui ne fut pas le cas depuis l'arrêté du 28 octobre 2022 !

Pour la FNEC FP FO, le montant de l'ISVL /ICCVL pour les nouveaux détachés (décret n° 2022-896) doit impérativement absorber l'augmentation du coût de la vie. Or, dans de trop nombreux pays (une vingtaine de pays voient leur ISVL/ICCVL stagner ou diminuer), l'inflation est galopante, entraînant une perte conséquente du pouvoir d'achat.

